

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 25 août 2022 à 20h00 selon convocation en date du 18 août 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIÈRE.

Absent excusé : M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : M BOUILHAC et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2022-049 : Modification du règlement de la cantine

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de revoir quelques points dans le règlement de la cantine scolaire afin de limiter les demandes individuelles des enfants et de leur famille :

Il présente ces modifications.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les modifications proposées dans le règlement de la cantine joint à la présente.

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20220825-DCM2022049-DE



Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 25 août 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

